

Présents : Monsieur ERARD Joseph, Maire - Madame GARNIER Françoise, Monsieur BLIN Jean-Yves - Madame GEORGEAULT Valérie, adjoints.

Monsieur BOUVET Jérôme - Madame COCHET Katell - Madame JOUVIN Amélie - Madame LEGAY Patricia - Monsieur LEMOINE Loïc - Madame MEUR Soazic - Madame VOUTAT Armelle

Etaient excusés: Monsieur BOULAY Yannick, Madame HELIES Karine a donné pouvoir à ERARD Joseph, Monsieur AUFFRET Philippe a donné pouvoir à GEORGEAULT Valérie, Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Françoise GARNIER.

Secrétaire : Madame GEORGEAULT Valérie a été élue secrétaire de séance.

#### EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2016 n'appelle aucune observation particulière.

#### EFFACEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE RUE DU STADE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'étude détaillée du projet d'effacement de réseaux de la rue du stade et de son éclairage public.

Il ressort de ce calcul, aux conditions actuelles, un montant de 25 740€ à la charge de la commune.

Une convention de mandat sera proposée sur la base de l'étude détaillée présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

#### **ACCEPTE :**

- de réaliser ces travaux dès l'obtention de l'accord de financement du SDE.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.
- de verser la participation de la commune au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire (convention...)

#### DECISION MODIFICATIVE N°2

#### Effacement des réseaux et éclairage rue du stade

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de l'effacement des réseaux et de l'éclairage de la rue du stade, des crédits doivent être augmentés à l'opération 1505 « Aménagement de la rue du stade » et l'article 21534 doit être modifié pour correspondre aux sommes à régler auprès du Syndicat départemental d'énergie 35 qu'il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Articles	Montant
D 21534 OP 1505« réseaux d'électrification »	- 20 000 €
D 2041582 OP 1505« Autres groupements »	+25 000 €
D 2313 OP 1604 « Construction bâtiments communaux autres »	- 10 000 €
D 238 OP1505	+ 5000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ACCEPTE** ces décisions modificatives.

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE ST AUBIN DU CORMIER

Terrain d'animations – travaux de désamiantage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la mise en place d'un terrain d'animations sportives, des travaux de démontage et de désamiantage de l'ancien poulailler sur lequel sera mise en place la structure sportive, sont nécessaires.

Ces travaux représentent un coût de 45 696€ HT.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes accorde à la commune une somme globale de 27 000€ pour des travaux d'investissement.

A ce jour, la somme de 10 153€ a été versée pour des travaux de voirie.

Il propose de solliciter le solde de cette subvention soit 16 847€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**SOLLICITE** le solde de l'aide de la communauté de communes de St Aubin du Cormier au titre du fonds de concours pour les travaux de démontage et de désamiantage de l'ancien poulailler en vue de la mise en place d'un terrain d'animations sportives.